PRÉFET
DE LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement

Note de conjoncture

Novembre 2026

LOGEMENT CONSTRUCTION

Construction neuve à La Réunion

octobre 2025 – septembre 2026

Les autorisations de construire augmentent nettement pour les logements, mais les mises en chantier restent en baisse

D'octobre 2025 à septembre 2026, 8 140 logements ont été autorisés à la construction à La Réunion. Après plusieurs années de baisse, ces autorisations augmentent nettement par rapport à la même période un an auparavant (+ 30 %). Cette augmentation est portée à la fois par les logements collectifs et individuels. Au niveau national, les autorisations sont stables.

À La Réunion, sur la même période, 5 080 logements ont été mis en chantier. Contrairement aux autorisations de construire, ces ouvertures de chantier sont moins nombreuses que sur les douze mois précédents (- 7 %), en particulier pour les logements collectifs. Au niveau national, les mises en chantier augmentent.

Nombre de logements et évolution, en cumul sur 12 mois

	Cumul sur 12 mois, en nombre	Evolution par rapport aux 12 mois précédents[1], en %	
	La Réunion	La Réunion	France[2]
Autorisés dont	**8 140**	**30,2**	**1,7**
Individuels	3 340	24,8	10,4
• Individuels purs	2 100	25,6	18,7
• Individuels groupés	1 240	23,6	-5,1
Collectifs[3]	4 800	34,2	-2,7
Commencés dont	**5 080**	**-7,3**	**21,8**
Individuels	2 520	7,7	20,1
• Individuels purs	1 550	7,0	24,3
• Individuels groupés	970	9,0	11,8
Collectifs[3]	2 560	-18,5	22,8

[1] Cumul octobre 2025 - septembre 2026 rapporté au cumul octobre 2024 - septembre 2025 [2] Hors Mayotte [3] yc en résidence

Source : SDES, Sitadel, estimations en date réelle fin septembre 2026, données brutes.

Nombre de logements à La Réunion, en cumul sur 12 mois

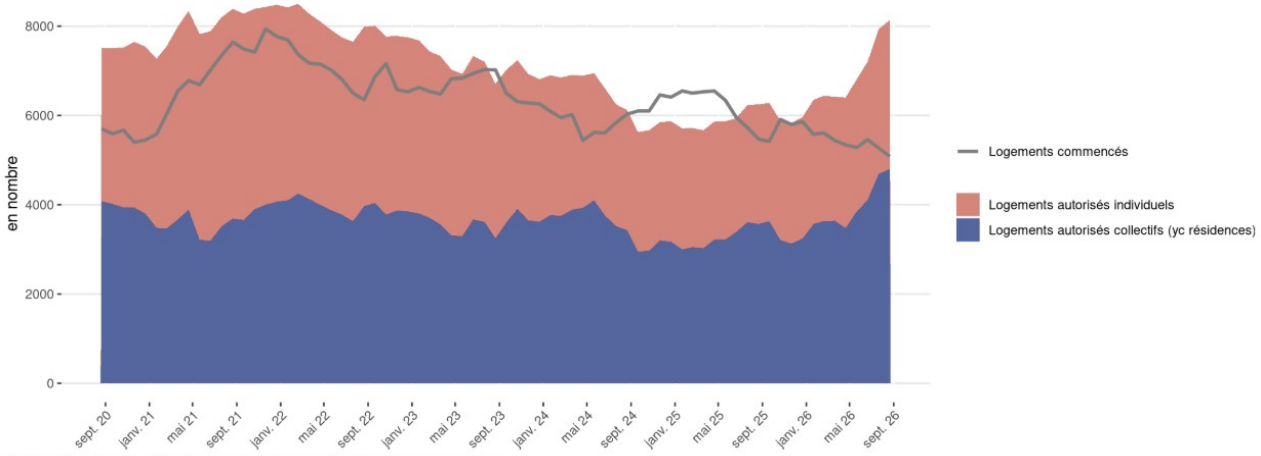

Source: SDES, Sitadel, estimations en date réelle fin septembre 2026, données brutes.

Lecture : D'octobre 2025 à septembre 2026, 8 140 logements ont été autorisés à La Réunion, contre 6 250 d'octobre 2024 à septembre 2025. Parmi eux, 3 340 sont des logements individuels et 4 800 sont collectifs. Sur la même période, 5 080 logements ont été commencés.

Les surfaces des locaux non résidentiels augmentent fortement

D'octobre 2025 à septembre 2026, 477 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont en forte croissance (+ 45 %) par rapport à la même période un an auparavant, en lien notamment avec des secteurs du service public et de l'agriculture en forte extension.

Sur la même période, 258 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, une surface elle-aussi en hausse de 55 %. Cette extension est surtout marquée sur les surfaces allouées aux commerces ainsi qu'aux services publics, notamment de santé et d'enseignement.

La Réunion est actuellement la région française où ces extensions sont les plus importantes. En moyenne, au niveau national, les évolutions sont bien moins fortes.

Surface de plancher des locaux non résidentiels

	Cumul sur 12 mois, en m²	Evolution par rapport aux 12 mois précédents[1], en %	
	La Réunion	La Réunion	France[2]
Locaux autorisés dont	**476 520**	**45,0**	**-3,0**
commerce, hôtels, artisanat	103 710	27,3	-0,5
exploitation agricole ou forestière	117 200	79,4	2,3
service public ou d'intérêt collectif	129 530	99,7	1,7
industrie, entrepôts, bureaux	126 070	7,8	-8,5
Locaux commencés dont	**257 700**	**55,1**	**3,3**
commerce, hôtels, artisanat	85 340	100,7	-0,9
exploitation agricole ou forestière	31 630	-14,9	0,4
service public ou d'intérêt collectif	55 380	338,7	19,3
industrie, entrepôts, bureaux	85 350	15,6	-0,3

Note : À La Réunion, les surfaces étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

[1] Cumul octobre 2025 - septembre 2026 rapporté au cumul octobre 2024 - septembre 2025

[2] Hors Mayotte

Source : SDES, Sitadel, données en date de prise en compte fin septembre 2026.

Prochaine parution : février 2027
pour les résultats de l'année 2026

Avertissement : à compter de mars 2026, les données sur la construction neuve sont produites à partir du dispositif Sitadel3. Ce nouveau dispositif a conduit à réviser légèrement les données publiées, ainsi que les secteurs d'activité des locaux non résidentiels.

Définitions

Un **logement individuel pur** fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement tandis qu'un **logement individuel groupé** est par exemple rattaché à un lotissement. Un **logement collectif** fait partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion. Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier, soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique, à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sitadel proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques. Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion. Les données collectées sont publiques et disponibles sur le site du SDES, le service de la statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-construction-neuve?rubrique=53. Des représentations graphiques sur la conjoncture des logements sont disponibles pour l'ensemble des régions : http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/.

Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement et en date de prise en compte pour les locaux non résidentiels. Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum). Les séries en date réelle agrègent l'information collectée à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente. Dans le cadre de cette publication, les permis de construire autorisés puis annulés sont comptés parmi les permis autorisés.

Les **données en date de prise en compte** utilisées pour les locaux non résidentiels agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel. Par exemple, une mise en chantier transmise en juin 2025 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2025 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2025. Ces données en date de prise en compte sont amenées à être révisées de façon importantes et sont donc à utiliser avec précaution.

Directeur de la publication : Eric BATAILLER
Réalisation : DEAL Réunion / Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique / Cellule Évaluation et Statistiques
Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr
Rédaction et **Gestion Sit@del :** Aurore Fleuret
Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr
© DEAL 2020